



AUTORITE NATIONALE DE LUTTE
CONTRE LA CORRUPTION

**AUTORITE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA
CORRUPTION**

***** o *****

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

*** o ***

**AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS
GESTION 2020.**

L'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC), exécute au titre de la gestion 2020 dans le cadre de son budget de Fonctionnement et d'Investissement, un programme de passation de marchés publics de Travaux, Fournitures, Services et Prestations Intellectuelles de montant supérieur ou égal aux seuils de sollicitation de prix dans les domaines suivants :

I- SERVICES

DESIGNATION
Entretien et la réparation des véhicules et motos de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption
Assurance maladie pour la couverture sanitaire des membres de l'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption.

II- PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DESIGNATION
Formation sur « le code électoral et la charte des partis politiques »
Réalisation d'une mission d'audit externe.

(Signature)

III- FOURNITURES

DESIGNATION
Acquisition de fourniture de bureau pour le fonctionnement des services de l'ANLC
Acquisition de mobilier de bureau (bureau, chaise, fauteuil, 02 salons complets)

Les marchés seront passés conformément aux dispositions de **la loi N° 2017-04 du 19 octobre 2017 portant code des marchés Publics en vigueur en République du Bénin** et de l'ensemble de ses textes d'application.

Les candidats potentiels (entrepreneurs de travaux, fournisseurs de biens et d'équipements, prestataires de services physiques et intellectuels (Consultants), qualifiés, non exclus de la commande publique par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et satisfaisant aux critères d'éligibilités, sont priés de surveiller la publication des avis d'appels publics à candidatures de marchés publics ou des manifestations d'intérêt dans le journal des Marchés Publics ou par affichage à l'ANLC, la mairie et préfecture de Cotonou et sur le site Web de l'ANLC WWW.anlc.bj - Cotonou – Bénin.

L'Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC) informe les potentiels candidats (entrepreneurs de travaux, fournisseurs de biens et d'équipements, prestataires de services physiques et intellectuels (Consultants)) que les marchés en dessous du seuil sollicitations de prix seront passés conformément aux dispositions du décret n° 2018-232 du 13 juin 2018 fixant les seuils de passation, de sollicitations de prix, de dispense, de contrôle et d'approbation des marchés publics en République du Bénin.

Ces marchés seront passés conformément à l'avis ci-dessus cité publié par voie de presse et ou par affichage sur le tableau d'affichage dans l'enceinte du siège de l'ANLC sise à Maro-Militaire, « Espace Dina ».

Les potentiels candidats ci-dessus énumérés sont invités à consulter périodiquement le tableau d'affichage des marchés publics de l'ANLC.

Toute demande de renseignements complémentaires devra être envoyée à l'adresse suivante :

AUTORITE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION (ANLC)

Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics

01 BP 7060 Cotonou- Tél (229) 21 30 86 86/ 21 30 10 10 – Fax (229) 21 30 10 10 – portable : 97 07 10 95 E. mail : anlc.secretariat@gmail.com, 7^{ème} étage Immeuble « Espace Dina » - Maro Militaire-Cotonou (République du Bénin).

Cotonou, le 10 Mars 2020
La Personne Responsable des Marchés Publics


Mireille I. DJAHOU